

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 260

2 février 2013

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l.	12448	ESAP Management S.à r.l.	12455
ARELLO S.A., société de gestion de patrimoine familial	12447	ETMF II B S.A.	12439
Arend Consult S.à r.l.	12436	ETMF II C S.à r.l.	12439
Auto-Ecole Fernand	12434	E-Tronix Micro-Technologies S.A.	12437
Auto-Ecole Fernand	12434	ET SI, s.à r.l.	12438
Auto-Ecole Fernand	12434	Europexpress	12458
Auto-Ecole Fernand	12434	Factory S.à r.l.	12438
Barkelay Sàrl	12435	Facto S.A.	12438
Barma Investments S.A.	12434	Félix WAGNER S.à r.l.	12438
Baya Blue S.A.	12435	Feller Sàrl	12438
B.H.S. Locations S. à r. l.	12435	Ferani Sàrl	12439
Boutique Féline Sàrl	12435	Financial Resources Solutions S.A.	12439
BPMJ S.A.	12436	Fincapital Holding S.A.	12439
B/S Gérances S.à r.l.	12435	Finnox Holding S.A.	12443
Cabinet Vétérinaire Animavet s.à r.l.	12480	Fransad Holding S.A.	12440
Chappuis Halder & Cie S.A.	12437	Ganesh	12450
Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l.	12436	GRUNDKREDIT VERWALTUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG Holding S.A.	12479
Claren Road Opportunities LuxCo T	12480	HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l.	12474
CNR International (Luxembourg) S.A. ...	12476	HayFin ILF LuxCo 1 S.à r.l.	12474
Cosita S.à r.l.	12469	HayFin Special Ops Luxco 2 (Parallel) S.à r.l.	12459
CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l.	12470	Highland Properties S.A.	12454
Down Lounge Bar S.à r.l.	12441	Loginter S.à r.l.	12480
DTP Concept S.à r. l.	12437	LUX-DL-Baumanagement S. à r. l.	12480
Dualux A.G.	12436	Lux-Macle Constructions S.à.r.l.	12480
Dubelair S.A.	12437	New Royale Oasis S.à r.l.	12441
DVJ Invest S.A.	12437	Riskelia Fund	12442
Equinvest Holding S.A.	12478	Silver II Borrower S.C.A.	12444

Auto-Ecole Fernand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 10, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 94.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000662/10.

(120226879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Auto-Ecole Fernand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 10, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 94.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000663/10.

(120226880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Auto-Ecole Fernand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 10, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 94.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000664/10.

(120226881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Auto-Ecole Fernand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 10, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 94.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000665/10.

(120226882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Barma Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 142.942.

EXTRAIT

Suite à des résolutions de l'actionnaire de la Société, il a été décidé:

1. de diminuer le nombre d'administrateur de 3 à 1; et
2. de prendre acte et accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Erik Fällström et de Monsieur Mikael Wirén de leur mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000680/14.

(120227015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

B/S Gérances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3914 Mondercange, 9, Am Weier.
R.C.S. Luxembourg B 54.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B/S Gérances S.à r.l.

Référence de publication: 2013000669/10.

(130000006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

B.H.S. Locations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 7, rue de Pontpierre.
R.C.S. Luxembourg B 74.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B/S Gérances S.à r.l.

Référence de publication: 2013000668/10.

(130000011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Barkelay Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2012. Christina Horf.

Référence de publication: 2013000671/10.

(120226943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Baya Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 84.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAYA BLUE S.A.

Référence de publication: 2013000681/10.

(120226883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Boutique Féline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.
R.C.S. Luxembourg B 26.545.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013000699/14.

(130000168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

BPMJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BPMJ S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013000700/12.

(120226698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Charter Hall Retail Alt-Chemnitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.511.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013000715/13.

(120226982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Arend Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 133.654.

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion de la gérance du 20 décembre 2012

Le siège social de la société a été transféré du numéro 14-16 au numéro 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch

Mersch, le 20 décembre 2012.

N. AREND
Associé-gérant

Référence de publication: 2013000650/12.

(130000487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Dualux A.G., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.316.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2012

1. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

2. Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg, en remplacement de H.R.T. REVISION S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000789/17.

(130000056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

DTP Concept S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 152.120.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 02.01.2013.

Référence de publication: 2013000788/10.

(130000374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Dubelair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 36.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013000791/12.

(120227038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

DVJ Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013000792/12.

(120227037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

E-Tronix Micro-Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.

R.C.S. Luxembourg B 80.771.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013000794/10.

(120226720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Chappuis Halder & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charles DALLY / Pierre Bustanante / Stephane EYRAUD / Falud DUCQUET.

Référence de publication: 2013000745/10.

(130000561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4271 Esch-sur-Alzette, 6, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 99.097.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013000853/12.

(130000367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Félix WAGNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8054 Bertrange, 3, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 56.574.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013000837/10.

(120226736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Facto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.204.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000851/10.

(120226987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Feller Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 136.475.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013000856/12.

(130000385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

ET SI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000826/10.

(120226907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

ETMF II C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 78.988.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000829/12.

(130000336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Ferani Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 27, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013000857/10.

(120226885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Financial Resources Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 139.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000861/10.

(120226966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Fincapital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 86.165.

Le bilan au 30/06/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013000864/10.

(130000285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

ETMF II B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.160.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000828/12.

(120226974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Fransad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.214.

L'an deux mille douze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée FRANSAD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 146214, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1138 du 9 juin 2009.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, préqualifié en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 516 du 18 mars 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco GASTALDI, administrateur, demeurant professionnellement au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par leur mandataire, à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et par le mandataire des actionnaires représentés, resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ensuite l'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme liquidateur de la société Monsieur Marco GASTALDI, administrateur, demeurant à Luxembourg professionnellement à L-2449 Luxembourg, 3 Boulevard Royal.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau et le mandataire des Actionnaires représentés ont tous signé le présent procès-verbal.

Signé: GASTALDI, SENSI, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/12/2012. Relation: EAC/2012/16222. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167772/54.

(120221278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**Down Lounge Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. New Royale Oasis S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.066.

L'an deux mille douze, le six décembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Vitantonio LOTITO, commerçant, né à Sammichele di Bari, Italie, le 27 novembre 1958 (Matricule 1958 1127 319), demeurant à L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg,

2.- Madame Mariya TABAYEVA, commerçante, née à Zaitchenko, Novoazovsk, Donets, Ukraine, le 19 décembre 1977 (Matricule 1977 1219 368), demeurant à L-5760 Hassel, 17, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée NEW ROYALE OASIS S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 58, avenue de la Liberté,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 novembre 2011, publié au Mémorial C no 98 en date du 12 janvier 2012.

Ceci exposé, les associés prénommés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de changer la dénomination en DOWN LOUNGE BAR S.à r.l.

2.- Suite à la résolution qui précède l'article 1^{er} des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination de «DOWN LOUNGE BAR S.à r.l.»

3.- L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et de donner par conséquence la teneur suivante à l'article 3 des statuts:

« **Art. 3**. La société a pour l'objet l'exploitation d'une brasserie-lounge bar avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, avec petite restauration.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.»

4.- L'assemblée générale décide de révoquer son gérant Monsieur Alin ZAHARIA, serveur, né à Tulcea, Roumanie, le 18 octobre 1987 (Matricule 1987 1018 432), demeurant à L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg, pour le domaine débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, café et brasserie et lui accorde décharge pure et simple pour l'accomplissement de son mandat et la démission de Madame Mariya TABAYEVA, en tant que gérante avec décharge.

5.- L'assemblée nomme nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Claude DESPAUX, gérant, né à Mirande, France, le 8 octobre 1960 (Matricule 1960 1008 079, demeurant à F-57240 Nilvange, 39a, rue Maréchal Foch pour le domaine débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, café et brasserie.

6.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de Monsieur Claude DESPAUX et celle de Monsieur LOTITO pour le domaine du débit de boissons, café et brasserie.

Pour tous les autres domaines la société sera valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur LOTITO. Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Lotito, Tabayeva, Despaux, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC / 2012 /16774. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168140/54.

(120221538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Riskelia Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.172.

In the year two thousand twelve, on the third day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

RISKELIA S.A.S., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 95, rue La Boétie, F-75008 Paris, acting as the sole and unique shareholder of RISKELIA FUND (hereafter referred to as the "Company"), a public limited company ("société anonyme" qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable")) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 172172, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 10, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 29 October 2012 number 2656,

here represented by Maître Juliette MAYER, Avocat à la Cour., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on 29 November, 2012.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The above-named shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company and considering himself as duly convened, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to extend the first fiscal year of the Company to December 31st, 2013. The first fiscal year will thus run from the date of incorporation of the Company, being October 10, 2012, until December 31st, 2013.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 27 of the by-laws in order to give it the following wording:

"The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year with the exception of the first accounting year which shall start on the day of incorporation of the Company and end on December 31, 2013."

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 25 of the by-laws in order to give it the following wording:

"The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting, on the last Tuesday in the month of April at 12.00 p.m. each year and for the first time in 2014."

Fourth resolution

The Sole Shareholder states that, exceptionally and in the respect of article 70 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the first annual general meeting will be held on April 10, 2014.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Signé: J. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2012. LAC/2012/58140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168298/54.

(120222387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Finox Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 84.850.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «WILONA GLOBAL SA», une société constituée et existant sous le droit panaméen, établie et ayant son siège social à Arango-Orillac, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République du Panama,

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société «FINOX HOLDING SA» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 26-28, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84 850, a été constituée par acte notarié reçu en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 483 du 27 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 17 juin 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1502 du 04 août 2009.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cent quarante mille euros (140.000,- EUR) divisé en mille quatre cents (1.400) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les mille quatre cents (1.400) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

IV. - Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

- qu'il existe encore à ce jour une avance actionnaire pour un montant de NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS et QUATRE-VINGT-SEPT CENTS (957.850,87 EUR).

V.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandants jusqu'à ce jour.

VI.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VII.- Que les certificats d'actions au porteur ou, le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

VIII.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17838. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013003170/54.

(130003087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Silver II Borrower S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.011.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of the month of December,

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandite par actions Silver II Borrower S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 169.011, incorporated as a société à responsabilité limitée by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 4 May 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr.C-1564 of 21 June 2012. The articles of association of the Company have been amended by deed of Maître Edouard Delosch, prenamed, on 8 August 2012, published in the Mémorial, Nr.C-2284 of 13 September 2012. The Company has been converted into a société en commandite par actions and its articles of association have been amended and restated by deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, on 19 November 2012, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Mr. Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Maryline Esteves, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare having been duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

(1) increase of the issued share capital of the Company by an amount of ten million US dollars (USD 10,000,000) from currently seventy-five thousand five hundred and forty-five US dollars (USD 75,545) to ten million seventy-five thousand five hundred and forty-five US dollars (USD 10,075,545) by the creation and issue to Silver II Acquisition S. à r.l. of ten million (10,000,000) limited shares, each having a nominal value of one US dollar (USD1.00) (the "New Limited Shares"), subscription and payment of the subscription price of the New Limited Shares by a contribution in cash of one billion two hundred sixty-six million nine hundred forty-five thousand US dollars (USD 1,266,945,000.-), allocation of ten million US dollars (USD 10,000,000) to the capital account of the Company and one billion two hundred fifty-six million nine hundred forty-five thousand US dollars (USD 1,256,945,000.-) to the share premium account of the Company, and amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of ten million seventy-five thousand five hundred and forty-five US dollars (USD 10,075,545) divided into ten million seventy-five thousand five hundred and forty-four (10,075,544) limited shares (the "Limited Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), of a nominal value of one US dollar (USD 1) each."

Consequently the shareholders have unanimously passed the following resolutions:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of ten million US dollars (USD 10,000,000) from currently seventy-five thousand five hundred and forty-five US dollars (USD 75,545) to ten million seventy-five thousand five hundred and forty-five US dollars (USD 10,075,545) by the creation and issue of ten million (10,000,000) limited shares, each having a nominal value of one US dollar (USD1.00) (collectively, the "New Limited Shares").

The meeting acknowledged and approved a report by the board of managers of Silver II S.à r.l., having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, the sole manager of the Company, drafted in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies regarding the withdrawal of the preferential subscription rights, and resolved that such report complied with said article 32-3(5).

The meeting resolved to withdraw the preferential subscription rights of Silver II S.à r.l. in relation to the New Limited Shares to be issued and it noted that Silver II S.à r.l., had waived its pre-emptive subscription right with respect to such issue.

Thereupon, the New Limited Shares have been subscribed at a total issue price of one billion two hundred sixty-six million nine hundred forty-five thousand US dollars (USD 1,266,945,000.-) and have been paid in cash by Silver II Acquisition S.à r.l., having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 169.083, pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the New Limited Shares has been given to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate ten million US dollars (USD 10,000,000) to the capital account of the Company and one billion two hundred fifty-six million nine hundred forty-five thousand US dollars (USD 1,256,945,000.-) to the share premium account of the Company.

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

"The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of ten million seventy-five thousand five hundred and forty-five US dollars (USD 10,075,545) divided into ten million seventy-five thousand five hundred and forty-four (10,075,544) limited shares (the "Limited Shares") and one (1) management share (the "Management Share"), of a nominal value of one US dollar (USD 1) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred Euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions Silver II Borrower S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 169.011, constituée le 4 mai 2012 sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1564 du 21 juin 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés le 8 août 2012 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, précité, publié au Mémorial numéro C-2284 du 13 septembre 2012. La Société a été transformée en société en commandite par actions et ses statuts ont été modifiés et refondus le 19 novembre 2012 suivant acte reçu de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur la liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que la procuration signée ne varietur seront annexées au présent document afin d'être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, permettant ainsi à la présente assemblée d'être régulièrement constituée et de statuer valablement sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

(1) augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq dollars américains (75.545 USD) à dix millions soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq dollars américains (10.075.545 USD) par la création et l'émission à Silver II Acquisition S.à r.l. de dix millions (10.000.000) d'actions de commanditaire, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaire»); souscription et paiement du prix de souscription des Nouvelles Actions de Commanditaire par voie d'un apport en numéraire d'un milliard deux cent

soixante-six millions neuf cent quarante-cinq mille dollars américains (1.266.945.000 USD); allocation de dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) au compte de capital social de la Société et un milliard deux cent cinquante-six millions neuf cent quarante-cinq mille dollars américains (1.256.945.000 USD) au compte de prime d'émission de la Société; et modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de dix millions soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq dollars américains (10.075.545 USD) divisé en dix millions soixante-quinze mille cinq cent quarante-quatre (10.075.544) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») et une (1) action de commandité Action de Commandité», d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.»

À la suite de quoi, les actionnaires ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq dollars américains (75.545 USD) à dix millions soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq dollars américains (10.075.545 USD) par la création et l'émission de dix millions (10.000.000) d'actions de commanditaire, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,00 USD) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaire»).

L'assemblée a pris connaissance de, et a approuvé un rapport rédigé par le conseil de gérance de Silver II S.à r.l., ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, le gérant unique de la Société, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, relativement à la suppression des droits préférentiels de souscription et a décidé que ce rapport était conforme audit article 32-3 (5).

L'assemblée a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription de Silver II S.à r.l. afférents aux Nouvelles Actions de Commanditaire à émettre et a noté que Silver II S.à r.l. avait renoncé à son droit préférentiel de souscription relatif à cette émission.

À la suite de quoi, les Nouvelles Actions de Commanditaire ont été souscrites à un prix total d'émission d'un milliard deux cent soixante-six millions neuf cent quarante-cinq mille dollars américains (1.266.945.000 USD) et ont été payées en espèces par Silver II Acquisition S.à r.l., ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 169.083, en vertu d'un bulletin de souscription qui a été signé par la partie comparante et le notaire soussigné, et restera annexé au présent document pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve des paiements des Nouvelles Actions de Commanditaire a été donnée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer dix millions de dollars américains (10.000.000 USD) au compte de capital social de la Société et un milliard deux cent cinquante-six millions neuf cent quarante-cinq mille dollars américains (1.256.945.000 USD) au compte de prime d'émission de la Société.

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«La Société dispose d'un capital social émis et souscrit entièrement libéré de dix millions soixante-quinze mille cinq cent quarante-cinq dollars américains (10.075.545 USD) divisé en dix millions soixante-quinze mille cinq cent quarante-quatre (10.075.544) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») et une (1) action de commandité Action de Commandité», d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (6.700.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. SANTER, M. ESTEVES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14878. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168324/162.

(120222135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ARELLO S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 35.383.

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARELLO S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2261 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 35383), constituée suivant acte notarié en date du 28 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 159 du 2 avril 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1165 du 15 juin 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey Hupkens, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Johanna Tenebay, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lucile Wernert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution immédiate de la Société.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 42298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

12448

Signé: G. HUPKENS, J. TENEBAY, L. WERNERT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16966. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012167505/59.

(12022239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 358.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.852.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors Limited (ABN 59 001 777 591) acting solely as Trustee of the Rest Infrastructure Trust, a limited company incorporated and organised under the Laws of Australia, having its registered office at level 24, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australia (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Sara Lecomte, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 141852 (the "Company") in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on September 12th 2008, published under N° 2489 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 11th, 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the redemption of forty-two thousand (42,000) Class D Preferred Shares.

The Sole Shareholder resolves to approve that in accordance with article 6. of the articles of association of the Company, the redemption price for the Class D Shares will amount to twelve million three hundred and ninety-five thousand seven hundred and twenty-one British Pounds (GBP 12,395,721.-) and will be paid by the Company to the holder of the Class D Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel forty-two thousand (42,000) Class D Preferred Shares and subsequently resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of forty-two thousand British Pounds (GBP 42,000.-) so as to reduce it from its current amount of four hundred thousand British Pounds (GBP 400,000.-) down to three hundred and fifty-eight thousand British Pounds (GBP 358,000.-).

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the Articles 5.1 of the articles of association of the Company which will have henceforth the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at three hundred and fifty-eight thousand British Pounds (GBP 358,000.-) represented by:

- (i) twenty-two thousand (22,000) ordinary shares (the Ordinary Shares); and
- (ii) forty-two thousand (42,000) class A preferred shares (the Class A Preferred Shares), (ii) forty-two thousand (42,000) class B preferred shares (the Class B Preferred Shares), (iii) forty-two thousand (42,000) class C preferred shares (the Class C Preferred Shares), (iv) forty-two thousand (42,000) class E preferred shares (the Class E Preferred Shares), (v) forty-two thousand (42,000) class F preferred shares (the Class F Preferred Shares), (vi) forty-two thousand (42,000) class G preferred shares (the Class G Preferred Shares), (vii) forty-two thousand (42,000) class H preferred shares (the Class H Preferred Shares), and (viii) forty-two thousand (42,000) class I preferred shares (the Class I Preferred Shares), representing a total of three hundred and fifty-eight thousand (358,000) shares with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as the Shares and each individually as a Share."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

This deed having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

AMP Capital Investors Limited, (ABN 59 001 777 591) en tant que Trustee de Real Infrastructure Trust, une société à responsabilité limitée de droit australien ayant son siège social au 24^{ème} étage, AMP Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australie, (l'«Associé Unique») représentée par Sara Lecomte, employée, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No.1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141852 (la «Société») pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'«Assemblée»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg le 12 Septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 11 octobre 2008 numéro 2489.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rachat de quarante-deux mille (42.000) Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

L'Assemblée décide d'approuver qu'en conformité avec l'article 6. des statuts de la Société, le prix du rachat des Parts Sociales D s'élèvera à un montant de douze millions trois cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-et-une livres sterling (GBP 12.395.721,-) et sera payé par la Société au détenteur des Parts Sociales D.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide (i) de réduire subséquemment le capital social de la Société à concurrence de quarante-deux mille livres sterling (GBP 42.000,-) en vue de porter son montant quatre cent mille livres sterling (GBP 400.000,-) trois cent cinquante-huit mille livres sterling (GBP 358.000,-).

Troisième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier en conséquence les articles 5.1. des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trois cent cinquante huit mille livres sterling (GBP 358.000,-), représenté par:

- (i) vingt-deux mille (22.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- (ii) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»),
- (iii) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts sociales Privilégiées de Classe B»),
- (iv) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts sociales Privilégiées de Classe C»),
- (v) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts sociales Privilégiées de Classe E»),
- (vi) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»),
- (vii) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts sociales Privilégiées de Classe G»),
- (viii) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts sociales Privilégiées de Classe H») et
- (ix) quarante-deux mille (42.000) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts sociales Privilégiées de Classe I»);

représentant un total de trois cent cinquante-huit mille (358.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après par une «Part Sociale» ou les «Parts Sociales».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille Euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesquels comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59932. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012167494/122.

(120222014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Ganesh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.644.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Madame Irène FRAIN, journaliste, historienne et romancière française, née à Lorient, le 22 mai 1950,
et

2) Monsieur François FRAIN, photographe, né à Vincennes, le 2 avril 1948,
demeurant ensemble à F-75015 Paris, 6, Square du Croisic,

tous les deux ici représentés par Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «GANESH».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du pays en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles au regard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant et ce après 5 exercices comptables révolus, le consentement n'est plus requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toute circonstance, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, dont au moins l'un d'entre eux devra être associé.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires ou toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns et les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance, seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas ou dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

F. Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la part des profits affectés à la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article qui précède, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social en cours sur base d'un État comptable datant de moins de deux mois, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuées.

bles, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'Assemblée Générale des associés de la Société ou de l'associé unique (selon le cas), ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 23. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quant au taux de change applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés ou de l'associé unique (le cas échéant). L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Par Madame Irène FRAIN, le comparant sub 1)	50 parts sociales
2.- Par Monsieur François FRAIN, le comparant sub 2)	50 parts sociales
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Madame Irène FRAIN, née le 22 mai 1950 à Lorient (France), et demeurant à F-75015 Paris, 6, Square du Croisic.
 - b) Monsieur François FRAIN, né le 2 avril 1948 à Vincennes (France), et demeurant à F-75015 Paris, 6, Square du Croisic.
 - c) Madame Sylviane COURTOIS, née le 24 novembre 1968 à Arlon (Belgique), et demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
3. Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LIEGEOIS, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2012. Relation: EAC/2012/16642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167832/197.

(120221972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Highland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.653.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le treizième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «HIGHLAND PROPERTIES S.A.», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 31.653, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 35 en l'an 1990, (la «Société»);

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carla Machado Oliveira, employée privée, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Leon Kauffman,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carla Machado Oliveira, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- constatation que l'activité de la Société ayant cessé et que les mille deux cent cinquante (1250) actions de la Société sont détenues par un seul actionnaire, prononciation de la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignation en qualité de liquidateur de la Société, Madame Carla Machado Oliveira.

- fixation à tout de suite des deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- constatation que l'actionnaire unique a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société; que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'actionnaire unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

- répartition de l'actif restant éventuel à l'actionnaire unique.

- nomination en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Gilles APEL, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman.

- lecture du rapport du commissaire à la liquidation, approbation des conclusions dudit rapport; approbation des comptes de liquidation et du rapport du liquidateur; décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Gilles APEL, pour ses travaux de vérification effectués.

- prononciation de la clôture de la liquidation et constatation que la société HIGHLAND PROPERTIES S.A. a définitivement cessé d'exister.

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- conservation les livres et documents de la Société pendant cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

II.- Que l'actionnaire unique de la Société représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée à savoir 1.250 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- constatant que l'activité de la Société a cessé et que les l'intégralité du capital social est détenu par un seul actionnaire, l'assemblée prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société Madame Carla Machado Oliveira.

- que l'assemblée déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'assemblée prend acte que l'actionnaire unique de la Société a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, qu'il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, qu'il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'actionnaire unique.

- que l'assemblée nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Gilles APEL, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'assemblée en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Gilles APEL, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués.

Le rapport sur la liquidation et le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

- que l'assemblée, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société HIGHLAND PROPERTIES S.A. a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carla Machado Oliveira, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. LAC / 2012 / 60005. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167891/93.

(120222414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ESAP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 173.654.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. «Boréal Consulting S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 866

du 27 avril 2010. Les statuts de la prédite société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Rambrouch, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C, recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 2585 du 25 octobre 2011.

Ici représentée par son gérant unique, ayant tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle, à savoir, Monsieur Samuel Daniel GREVILLOT, directeur de société, né le 04 juin 1971 à Epinal (France), demeurant à F-75014 Paris (France), 234 Boulevard Raspail,

lui-même ici représenté par Monsieur Joé HEMES, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg, demeurant à L-9154 Grosbous, 20 rue de Wiltz,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

2. Monsieur Eric Jean-Martie VOILET, directeur de société, né le 29 juin 1962 à Pantin (France), demeurant à F-94120 Fontenay sous Bois (France), 8, avenue Foch,

ici représenté par Monsieur Joé HEMES, pré-qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire des Comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ci-après dénommés collectivement les «Comparants».

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle a encore pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société et ce, tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la dénomination «ESAP Management S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux, agences et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites de la manière suivante:

1) Boréal Consulting S.à r.l., pré-qualifiée	50 parts sociales
2) Monsieur Eric Jean-Marie VOILET, pré-qualifié	50 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samuel Daniel GREVILLOT, pré-qualifié;
- Monsieur Eric Jean-Marie VOILET, pré-qualifié;

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 décembre 2012. Relation: MER/2012/2928. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167745/139.

(120222091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Europexpress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 156.977.

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société EUROEXPRESS LLC, dont le siège social est à Centerville Road Suite 400, DE 19808, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 4927577, représentée par son gérant Monsieur David BOUCHER,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR» par le Notaire et le mandataire, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée EUROEXPRESS, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 11 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations, numéro 13 du 4 janvier 2011;
- qu'elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.977;
- qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent parts sociales (100) parts sociales sans désignation de la valeur nominale;
- que la comparante possède 100% du capital de la société à responsabilité limitée EUROEXPRESS, prédésignée.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

La comparante décide d'attribuer une valeur nominale aux parts sociales existantes et la fixer à cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent soixante dix mille euros (470.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (482.500,- EUR), par la création de trois mille sept cent soixante (3.760) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Troisième résolution

La comparante a déclaré souscrire aux trois mille sept cent soixante (3.760) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, et les libérer entièrement par:

- l'apport en nature d'une créance qu'elle détient à l'encontre de la société à responsabilité limitée EUROPEXPRESS dont la valeur à la date de la signature du présent acte est de quatre cent soixante dix mille euros (470.000,- EUR) tel qu'il en a été justifié au Notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 1^{er}).** Le capital social de la société est fixé à quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (482.500,- EUR) divisé en trois mille huit cent soixante parts (3.860) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2012. Relation GRE/2012/3955. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012167759/58.

(120221872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

HayFin Special Ops Luxco 2 (Parallel) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.620.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS),

here represented by Maître Tina Fettes, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 11 December 2012.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "HayFin Special Ops Luxco 2 (Parallel) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders

6.8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Such quorum cannot exist if there is a preponderance of managers physically present in one country unless that country is the Grand Duchy of Luxembourg.

(vi) Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting, which must be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg, or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The signature of the sole manager shall bind the Company. If several managers are appointed, the joint signature of any two managers, or, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, shall bind the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board.

The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year. The Company's first financial year begins on the date of its incorporation and ends on the thirty-first (31) of December 2013. Thereafter, each financial year shall begin on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 14. Financial Statements.

14.1. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.2. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l., represented as stated above, subscribes to one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

(i) Mrs Carmen Ionescu, born on 26 March 1974 in Bucharest (Romania), with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as class A manager;

(ii) Mr Tej Gujadhur, born on 21 October 1971 in Curepipe (Mauritius), with professional address at 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Mauritius), as class A manager;

(iii) Mrs Heike Kubica, born on 23 July 1974 in Lutherstadt Eisleben (Germany), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager; and

(iv) Mr Erik van Os, born on 20 February 1973 in Maastricht (Netherlands), with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is located at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onzième jour de décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) est en cours, représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 décembre 2012.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «HayFin Special Ops Luxco 2 (Parallel) S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au

développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés.

6.8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B est présent ou représenté. Les décisions du Conseil seront valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Un tel quorum ne peut être atteint s'il existe une majorité de gérants physiquement présents dans un pays autre que le Grand-Duché de Luxembourg.

(vi) Les décisions du Conseil, sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion, qui doit être physiquement présent au Grand-Duché de Luxembourg, ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants ou, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social. Le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et finit le trente-et-un (31) décembre 2013. Chaque exercice social suivant commencera le premier (1) janvier et se terminera le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 14. Approbation des comptes annuels.

14.1. Par référence à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis chaque année et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.2. Chaque actionnaire peut prendre inspection de l'inventaire susmentionné et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

HayFin Special Ops Luxco 1 (Parallel) S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée:

(i) Mme Carmen Ionescu, née le 26 mars 1974 à Bucarest (Roumanie), avec adresse personnelle est au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

(ii) M. Tej Gujadhur, né le 21 octobre 1971 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 9th Floor Orange Tower, Ebene, Cybercity (Ile Maurice), en tant que gérant de classe A;

(iii) Mme Heike Kubica, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben (Allemagne), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et

(iv) M. Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: T. FETTES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59446. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167872/520.

(120221175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Cosita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg.

R.C.S. Luxembourg B 101.427.

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Carine LAMPERTZ, épouse REIS, commerçante, née le 17 juillet 1965 à Wiltz (Luxembourg), demeurant à L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg.

I. Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «COSITA, S.à r.l.», ayant son siège social à L-9907 Troisvierges, 10, rue Eichelsberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 101.427, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 334, du 12 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 533, du 5 avril 2002 (la "Société").

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associée unique prénommée.

III. L'associée unique pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), au montant de trente mille euros (EUR 30.000,-), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, moyennant un apport en numéraire;

2. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à soixante euros (EUR 60,-) par part sociale;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Divers.

Après en avoir délibéré, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) au montant de trente mille euros (EUR 30.000,-), sans émission de parts sociales nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes.

L'associée unique déclare libérer intégralement l'augmentation de capital, ci-avant réalisée, moyennant un versement en numéraire d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) à un compte bancaire au nom de la Société.

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,-) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales existantes à soixante euros (EUR 60,-) chacune.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions ci-dessus, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000.), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de soixante euros (EUR 60,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LAMPERTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14992. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167661/62.

(120222602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.578.808,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.453.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December,

before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.453 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on February 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 31, 2010 under number 684. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 13, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 20, 2012, under number 1830, page 87806.

THERE APPEARED:

CII, Luxembourg Branch, having its registered office at 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.285, being the Luxembourg branch of CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, and registered with the Industry Canada under number 707726-2 (the Sole Shareholder),

duly represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred five thousand seven hundred United States Dollars (USD 605,700.-) so as to bring it from its current amount of two million nine hundred seventy-three thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 2,973,108.-) to the amount of three million five hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 3,578,808.-) by way of the issuance of six hundred five thousand seven hundred (605,700) new mandatory redeemable preferred shares (MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription and payment of the share capital increase by way of a contribution in kind;
3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted under item 1 above;
4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes; and
5. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred five thousand seven hundred United States Dollars (USD 605,700.-) so as to bring it from its current amount of two million nine hundred seventy-three thousand one hundred and eight United States Dollars (USD 2,973,108.-) to the amount of three million five hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 3,578,808.-) by way of the issuance of six hundred five thousand seven hundred (605,700) MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, CPPIB Credit Investments Inc., a corporation organised under the laws of Canada, having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, and registered with the Industry Canada under number 707726-2 (CPPIB), duly represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, by virtue of a power of attorney given under private seal, appeared before Us and declares that it subscribes to six hundred five thousand seven hundred (605,700) new MRPS, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind of certain receivables consisting of royalty payments (the Receivables) in an amount of sixty million five hundred seventy thousand United States Dollars (USD 60,570,000.-). Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) six hundred five thousand seven hundred United States Dollars (USD 605,700.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) fifty-nine million nine hundred sixty-four thousand three hundred United States Dollars (USD 59,964,300.-) to the premium reserve account attached to the MRPS of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivables is evidenced by inter alia a valuation certificate issued on the date hereof by the management of CPPIB and the sole manager of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

"

- CPPIB is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

- the Receivables are certain and will be due and payable on its due date without deduction (certaines, liquides et exigibles);

- based on all the information provided to CPPIB and the Sole Shareholder, the Receivables contributed to the Company are valued at least at sixty million five hundred seventy thousand United States Dollars (USD 60,570,000.-);

- the Receivables contributed to the Company are freely transferable by CPPIB to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by CPPIB and upon the contribution of the Receivables by CPPIB to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables."

The Certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

As a result of the above subscription, CPPIB is henceforth a shareholder of the Company and together with the Sole Shareholder they are collectively referred to as the Shareholders.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The share capital is set at three million five hundred seventy-eight thousand eight hundred and eight United States Dollars (USD 3,578,808.-), represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and three million five hundred fifty-three thousand eight hundred and eight (3,553,808) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a Share and collectively as the Shares."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed for and on behalf of the Company with the registration of such changes.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de CPPIB Credit Investments European Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.453 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 9 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association le 31 mars 2010, numéro 684. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 13 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 juillet 2012, numéro 1830, page 87806.

A COMPARU:

CII, Luxembourg Branch, dont le siège social se situe au 6c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.285, qui est la succursale luxembourgeoise de CPPIB Credit Investments Inc., une société régie par le droit canadien, dont le siège social se situe au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 707726-2 (l'Associé Unique),

représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de six cent cinq mille sept cents dollars américains (USD 605.700,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions neuf cent soixante-treize mille cent huit dollars américains (USD 2.973.108,-) au montant de trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 3.578.808,-) par l'émission de six cent cinq mille sept cents (605.700) nouvelles parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social par un apport en nature;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de ces modifications; et

5. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent cinq mille sept cents dollars américains (USD 605.700,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions neuf cent soixante-treize mille cent huit dollars américains (USD 2.973.108,-) au montant de trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 3.578.808,-) par l'émission de six cent cinq mille sept cents dollars américains (USD 605.700,-) PSPOR, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Dès lors, CPPIB Credit Investments Inc., une société de droit canadien, dont le siège social se situe au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, ON M5C 2W5, Canada, immatriculée auprès de Canada Industrie sous le numéro 707726-2 (CPPIB), dûment représentée par Pedro Reis da Silva, avocat, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, apparaît devant Nous et déclare souscrire à six cent cinq mille sept cents dollars américains (USD 605.700) nouvelles PSPOR ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature de certaines créances qui se composent de paiements de royalties (les Créances) d'un montant de soixante millions cinq cent soixante-dix mille dollars américains (USD 60.570.000,-).

Cet apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) six cent cinq mille sept cents dollars américains (USD 605.700,-) seront affectés au compte capital social de la Société; et

(ii) cinquante-neuf millions neuf cent soixante-quatre mille trois cents dollars américains (USD 59.964.300,-) seront affectés au compte de réserve de prime d'émission rattaché aux PSPOR de la Société.

L'estimation de l'apport en nature des Créances est documentée entre autres par un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de CPPIB et le représentant permanent de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat indique en substance que:

«

- CPPIB est le seul propriétaire des Créances, est le seul ayant droit des Créances et possède le droit de disposer des Créances;

- les Créances sont certaines, liquides et exigibles à leur date de maturité sans déduction;

- sur base de tous les renseignements fournis à CPPIB et à l'Associé Unique, les Créances apportées à la Société sont évaluées au moins à soixante millions cinq cent soixante-dix mille dollars américains (USD 60.570.000,-);

- les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par CPPIB à la Société et ne sont pas sujettes à des restrictions quelconques ou grevées d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limiterait leur cessibilité ou réduirait leur valeur; et

- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par CPPIB et dès l'apport des Créances par CPPIB à la Société, la Société deviendra le propriétaire à plein titre des Créances.»

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

En conséquence de la souscription ci-dessus, CPPIB est désormais un associé de la Société et avec l'Associé Unique, ils seront désignés collectivement comme les Associés.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent huit dollars américains (USD 3.578.808,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et trois millions cinq cent cinquante-trois mille huit cent huit (3.578.808) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) ayant une valeur nominale d'un dollar

américain (USD 1,-) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont individuellement appelées une Part Sociale et collectivement appelées les Parts Sociales."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte et au nom de la Société à l'inscription de ces modifications.

Evaluation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: P. REIS DA SILVA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59437. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012167663/219.

(120221133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HayFin ILF LuxCo 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.942.

In the year two thousand twelve, on the eleventh day of December,
before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

HayFin Institutional Lending CayCo Limited, a limited company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar under number WVK-272924 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tina Fettes, lawyer, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Grand Cayman on 7 December 2012.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of HayFin ILF LuxCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.942 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been drawn up on November 21, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and have not been modified since;

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Change of the Company's name into "HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l.";
2. Amendment to article 1 of the Articles and in particular modification of the name of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "HayFin ILF LuxCo 1 S.à r.l." to "HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l.", with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles and in particular to modify the name of the Company, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** The name of the company is "HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)"

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six hundred euro (EUR 600.-)

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

HayFin Institutional Lending CayCo Limited, une société régie et existant sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès du registre des Iles Caïmans sous le numéro WK-272924 (l'Associé Unique),

représentée par Maître Tina Fettes, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Grand Cayman le 7 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de HayFin ILF LuxCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.942 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2012, suivant un acte du notaire instrumentant, à paraître au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination de la Société en «HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 1 des Statuts, plus particulièrement de la dénomination de la Société; et
3. Divers.

III Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de «HayFin ILF LuxCo 1 S.à r.l.» en «HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l.» avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts, plus particulièrement la dénomination de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Le nom de la société est «HayFin DLF LuxCo 1 S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ six cents Euros (EUR 600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: T.FETTES, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59448. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2012167868/97.

(120221410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

CNR International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.245.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "CNR International (Luxembourg) S.A.", a Luxembourg "société anonyme", joint stock company having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 88245, incorporated by deed established on the 28 June 2002, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1373 of the 21 September 2002; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on the 18 April 2012 published in the Memorial C number 1333 of the 30 May 2012.

The meeting is chaired by Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 20,460 (twenty thousand four hundred and sixty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.-

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the registered office of the company from 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article two of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 2. First paragraph.** The registered office is in Luxembourg."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CNR International (Luxembourg) S.A.", ayant son siège social au, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88245, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1373 du 21 septembre 2002 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1333 du 30 mai 2012.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée Sara Lecomte, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 20.460 (vingt mille quatre cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2.

3. Divers

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la société de 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège de la société est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59930. Reçu soixante quinze euros (EUR 75.).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2012167647/86.

(120221947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Equinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8149 Bridel, 6, Val des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 30.730.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le treizième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «EQUINVEST HOLDING S.A.», avec siège social à L-8149 Bridel, 6, Val des Romains, RCS Luxembourg B numéro 30730, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 30 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 309 en l'an 1989, modifié en dernier lieu par Maître Camille Mines, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 12 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 147 en l'an 1992 (la «Société»);

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carla Machado Oliveira, employée privée, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Leon Kauffman,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carla Machado Oliveira, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- constatation que l'activité de la Société ayant cessé et que les huit mille cent vingt-huit (8.128) actions de la Société sont détenues par un seul actionnaire, prononciation de la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignation en qualité de liquidateur de la Société, Madame Carla Machado Oliveira.

- fixation à tout de suite des deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- constatation que l'actionnaire unique a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société; que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'actionnaire unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé

- répartition de l'actif restant éventuel à l'actionnaire unique.

- nomination en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Gilles APEL, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman

- lecture du rapport du commissaire à la liquidation, approbation des conclusions dudit rapport; approbation des comptes de liquidation et du rapport du liquidateur; décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Gilles APEL, pour ses travaux de vérification effectués.

- prononciation de la clôture de la liquidation et constatation que la société EQUINVEST HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- conservation des livres et documents de la Société pendant cinq ans à L-8149 Bridel, 6, Val des Romains.

II.- Que l'actionnaire unique de la Société représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée à savoir 8.128 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- constatant que l'activité de la Société a cessé et que l'intégralité du capital social est détenu par un seul actionnaire, l'assemblée prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société Madame Carla Machado Oliveira.

- que l'assemblée déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

- que l'assemblée prend acte que l'actionnaire unique de la Société a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, qu'il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, qu'il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'actionnaire unique.

- que l'assemblée nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Gilles APEL, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24, Rue Léon Kauffman, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'assemblée en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Gilles APEL, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués.

Le rapport sur la liquidation et le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

- que l'assemblée, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société EQUINVEST HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-8149 Bridel, 6, Val des Romains.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Carla Machado Oliveira, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. LAC / 2012 / 60007. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167742/93.

(120221823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

GRUNDKREDIT VERWALTUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 74.775.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

GRUNDKREDIT VERWALTUNGSGESELLSCHAFT LUXEMBOURG HOLDING S.A.,

avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5 rue C M SPOO.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

Le Liquidateur

22, rue Marie-Adélaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2013000907/17.

(130000093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Claren Road Opportunities LuxCo T, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000722/10.

(120226953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Cabinet Vétérinaire Animavet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 58, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 161.523.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013000727/14.

(120226813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

LUX-DL-Baumanagement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.829.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001034/10.

(13000443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Lux-Macle Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6962 Senningen, 57, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 62.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013001035/10.

(120226911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Loginter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 29.725.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001029/10.

(120226897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.
